

REPUBLIQUE FRANÇAISE - VILLE DE LYON

DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCES  
HUMAINES ET AU DIALOGUE SOCIAL  
Direction de l'Administration des Personnels  
Service Carrières / Pôle Carrières  
SR/AM/AMS

Objet : Liste d'aptitude au grade  
d'agent de maîtrise  
Année 2025

**Extrait du registre des Arrêtés  
du Maire**

**Le Maire de la Ville de Lyon,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 2 décembre 2024 après avis du comité social territorial,

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade d'agent de maîtrise, les agents dont les noms suivent :

- Au titre de l'ancienneté :

Titre	Nom	Prénom
MONSIEUR	AH YANE	JONATHAN
MADAME	AUSSELIN	CRISTELLE
MADAME	BOUCHEN TOUF	JAMILLA
MADAME	DE BATS	SOPHIE
MONSIEUR	EMMA	FLORIAN
MONSIEUR	HILARION	LAURENT
MONSIEUR	MATRAT	JEAN-MICHEL
MONSIEUR	PELLET	GILLES
MONSIEUR	RIBOLLET	STEPHANE

- Au titre de l'examen professionnel :

Titre	Nom	Prénom
MONSIEUR	ATLAN	RAPHAEL
MONSIEUR	MOCELLIN	FLORENT
MONSIEUR	RAHARISON	PATRICK
MADAME	RAVACHOL	SANDRINE
MONSIEUR	SCANDOLARA	ADRIELEN

Accusé de réception en préfecture  
069-210901291-20250711-25\_20279-AR  
Date de télétransmission : 16/07/2025  
Date d'accusation préfecture : 16/07/2025

**Article 2 :** La présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin à Lyon (69003) dans les deux mois suivant sa notification.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Lyon, le

11 JUIL. 2025

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Directrice générale adjointe aux  
Ressources humaines et au dialogue social



Emmanuelle BRISSARD

p.o